



RÉGIE DU
SDDEA

COMMUNIQUÉ D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET RÉGIE DU SDDEA COPE DE FONTAINE-LES-GRÈS

Le 12 Février 2019

Madame, Monsieur,

L'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, transposant la directive européenne 98/83/CE, fixe la limite de qualité pour les nitrates dans l'eau distribuée à 50 mg/L. Cette limite de qualité est protectrice pour les nourrissons en cas d'exposition aiguë, mais aussi pour l'ensemble de la population. Or, le dernier prélèvement de l'Agence Régionale de Santé indique un dépassement de cette limite qualité avec une teneur de 64 mg/L dans l'eau distribuée sur votre réseau.

Quels sont les risques relatifs à la consommation d'une eau contenant un taux de nitrates supérieur à 50 mg/L ?

La préfecture précise que la consommation régulière d'une eau présentant une teneur excessive en nitrates est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, les nourrissons de moins de deux ans et les personnes fragilisées par une maladie. Le principal risque sanitaire est la méthémoglobinémie, dit « syndrome du bébé bleu ».

Qu'est-ce que la méthémoglobinémie et pourquoi les nourrissons, femmes enceintes et personnes fragilisées par une maladie sont-elles plus vulnérables ?

Selon le Centre d'Information de l'Eau : « Le nitrate en lui-même n'est pas toxique. C'est la transformation des nitrates en nitrites qui peut, potentiellement, avoir un impact négatif sur la santé. Dans le sang, la présence de ces nitrites peut en effet provoquer la formation de « méthémoglobine », une forme d'hémoglobine incapable de transporter l'oxygène. Chez l'adulte sain, l'acidité gastrique réduit le développement de la flore bactérienne et donc la formation de nitrites. Le nourrisson, en revanche, est plus exposé à ce risque en raison de l'immaturité de son système digestif. Et, contrairement à l'adulte, [le nourrisson] ne peut retransformer la méthémoglobine en hémoglobine ».

De plus, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « Parmi les autres personnes courant le risque de développer la méthémoglobinémie figurent les adultes ayant une prédisposition héréditaire, les personnes ayant des ulcères peptiques ou une gastrite chronique, ainsi que les patients sous dialyse. L'affection est aggravée par une infection gastro-intestinale ». Par précaution et en cas de doute, l'Agence Régionale de Santé ainsi que la Régie du SDDEA vous conseillent de consulter un médecin si vous êtes fragilisé par une maladie.

Par conséquent,

L'eau du robinet ne doit pas être consommée par :

- **Les femmes enceintes,**
- **Les nourrissons de moins de deux ans,**
- **Les personnes fragilisées par une maladie.**

Les mesures suivantes ont été prises :

- **Immédiatement :**
Mise à disposition d'eau embouteillée à la population concernée dans la mairie de votre commune aux horaires indiqués sur place.
Nous vous demandons de vous inscrire en mairie pour vous faire remettre les bouteilles d'eau, à hauteur de 2 litres par personne et par jour.

- **A moyen terme :**

Une étude est en cours pour la recherche d'une solution technique pérenne pour rétablir la qualité de l'eau distribuée, il s'agit du schéma directeur d'alimentation en eau potable du Nord-Ouest Aubeois. Les résultats sont attendus courant 2019 et engageront la phase de travaux pouvant être estimée à deux ou trois ans.

Pour toute information, veuillez contacter l'un des numéros suivants :

- **Pour toute question relative à la réglementation :**
 - L'Agence Régionale de Santé : 03 83 39 30 30
- **Pour tout renseignement sur la distribution d'eau embouteillée :**
 - Mairie de Fontaine les Grés : 03 25 70 23 18
- **Pour tout renseignement complémentaire :**
 - Relation usagers de la Régie du SDDEA : 03 25 83 27 10

La Régie du SDDEA - COPE de Fontaine les Grés vous tiendra informé de l'évolution de la situation.



Pour le COPE de Fontaine-les-Grés,
Le Maire de Fontaine-les-Grés,

Marie-Claude LIEVIN

Le Directeur général
de la Régie du SDDEA,

Stéphane GILLIS

JE SOUHAITE ÊTRE INFORMÉ(E) PAR EMAIL / SMS

Je renseigne mon adresse email et mon numéro de téléphone portable sur l'Agence en ligne pour être informé en cas d'alerte sanitaire sur mon réseau d'eau potable.

Je m'inscris sur www.sddea.fr en cliquant sur l'onglet situé en haut à droite « Espace Usagers ».

Le saviez-vous ?

Vous pouvez aussi sur l'Agence en Ligne payer en ligne votre facture, la télécharger, demander la mensualisation de vos paiements, relever l'index de votre compteur, retrouver l'historique de vos factures...


Agence en ligne

Accéder aux services :



JE M'INSCRIS



JE PAIE MA FACTURE



L'EMMÉNAGE



JE RELEVÉ MON COMPTEUR

J'accède à mon agence en ligne :

adresse e-mail

mot de passe

se souvenir de moi

[Mot de passe oublié ?](#)

Je ne dispose pas d'agence en ligne ? Je m'inscris !

Je souhaite opter pour la facture électronique !

- je me simplifie le classement
- je fais un geste pour la planète

Vous avez une question sur l'utilisation du site ?

[Consultez notre site utilisateur de électronique](#)

